

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 07 MARS 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 1^{er} mars 2024 et affichée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOU Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, BAKKER Hubert représenté par Maryse PELLETIER, GANDARD Isabelle représentée par COCHIN Lionel, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : Pascale TOUMAZET.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Election des représentants de l'Etablissement Public Gérontologique de Tournan.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Vote blanc :	1
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L315-10, R315-6, R315-7, R315-11 et R315-14 ;

Vu la délibération du conseil municipal 2020-034 du 27 mai 2020 élisant les représentants de la commune au sein de l'Établissement Public Gérontologique de Tournan-en-Brie

Considérant que le conseil administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relève d'une seule commune est notamment composé de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement dont le Maire ;

Considérant que ces représentants, autres que le Maire, ont été élus par l'assemblée délibérante du 27 mai 2020

Considérant que Madame DAOULAS Stéphanie a adressé par courrier en date du 26 février 2024 son souhait de ne plus représenter la Ville au sein de l'EPGT, et ce pour des raisons professionnelles ;

Considérant qu'il convient de remplacer cette dernière.

Monsieur GAUTIER procède à la constitution du bureau de vote ; sont désignés Véronique COURTYTERA et Madani KHALOUA comme assesseurs.

1^{er} poste de délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- **Madame Mari PERALTA SUAREZ : 27 voix**

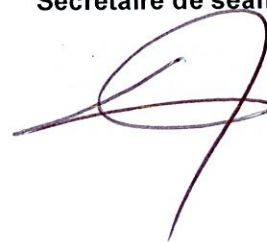
Madame Mari PERALTA SUAREZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue en remplacement de Madame DAOULAS Stéphanie

Fait et délibéré en séance, le jeudi 07 mars 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie



Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 11 mars 2024.

Transmise au Représentant de l'État le : 11 mars 2024.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.